



# Info Vétéo

Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations de la Haute-Saône



## Lu pour vous ...

### Tuberculose

[Biosécurité en élevage bovin vis-à-vis de la tuberculose en France : revue des facteurs de risque de contamination des élevages et des mesures de prévention disponibles](#)

### Peste porcine africaine

[Plan d'action contre la PPA](#)  
[Dernières actualités sur les pestes porcines](#)

[Thématique peste porcine africaine](#)  
[PPA : agir pour prévenir](#)

### Influenza aviaire

[IA : les mesures de biosécurité](#)  
[Dernières actualités sur les pestes aviaires](#)

### Bulletin épidémiologique

[En ligne – Télécharger le numéro 85](#)

### Plateforme ESA

[Actualité](#)

[Carte interactive multi-maladies](#)  
[Modalités d'infirmité d'une suspicion émise en avril 2018 relative à l'introduction du petit coléoptère des ruches \(\*Aethina tumida\*\) en France](#)

### Antibiotique

[Antibiotique : quand les bactéries font de la résistance \(Institut Pasteur\)](#)

### Abeilles

[Une enquête confirme les mortalités anormales d'abeilles : le ministère renforce les mesures pour améliorer la santé du cheptel apicole](#)

### Alimentation

[Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable](#)

[Alim'agri : les États généraux de l'alimentation](#)

### Santé publique

[Des molécules naturelles pour stimuler les défenses antimicrobiennes humaines \(Institut Pasteur\)](#)

[Comment \*Listeria monocytogenes\* bloque l'invasion des villosités intestinales \(Institut Pasteur\)](#)

### Mes démarches

[Demander une habilitation sanitaire](#)

## Edito

Dans le numéro 68 (novembre 2018) de la revue de l'ordre des vétérinaires, Jacques GUERIN, président du conseil national de l'ordre rappelait l'importance que le corps professionnel des vétérinaires se structure mieux pour que sa parole soit entendue et perçue dans le débat public. Cela est plus que jamais le cas avec la Loi Egalim et ses mesures en faveur de la protection animale et de la sécurité sanitaire des aliments ou avec la nécessité de protéger nos élevages des menaces croissantes sur la santé animale liées à la mondialisation.

En cette fin 2018, je souhaite que notre travail commun dans l'intérêt de la santé publique, par son exemplarité et la transparence de son rendu, soit mieux reconnu en 2019.

Toute l'équipe de la DDCSPP de la Haute-Saône vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**Thomas CLÉMENT**

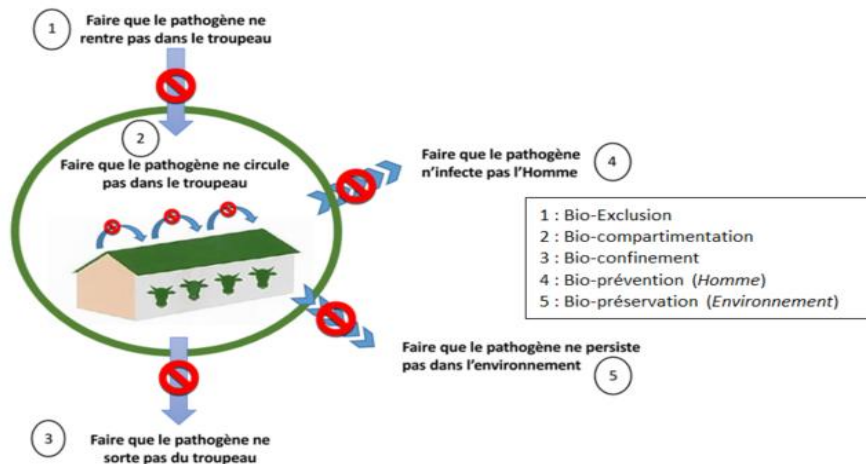
## Actualités

### Visite Sanitaire Bovine – Biosécurité - Résultats intermédiaires

La VSB 2017 portait sur le thème de la biosécurité. La biosécurité est l'ensemble des mesures destinées à protéger une population animale, l'homme et l'environnement des agents infectieux transmissibles. Cette définition a été traduite par C. Saegerman en une règle opérationnelle dite des 5 « B » décrits dans la figure ci-dessous.

Les premiers résultats de cette visite sanitaire bovine ont été présentés le 15/11/2018 lors de la réunion de prophylaxie et le powerpoint transmis le 16/11/2018.

Par un relationnel important entre l'éleveur et son vétérinaire, le vétérinaire peut surtout agir sur la motivation, la compréhension et la priorisation des mesures pour son éleveur. Le contrôle des maladies peut être amélioré par la discussion et la définition d'objectifs communs, et les échanges sur la responsabilisation des éleveurs vis-à-vis de la biosécurité.



### Vous avez reçu...

- 02/10/18 : PPA-Support de communication pour les détenteurs de sangliers
- 18/10/18 : Communiqué de presse du préfet et tarifs de prophylaxie
- 06/11/18 : 15/11/18 - Réunion de lancement de la campagne de prophylaxie 2018-2019 – documents projetés en réunion et envoyés par mail le 16/11/2018

### Numéros utiles...

- **Préfecture** : 03 84 77 70 00 - Elle pourra joindre les cadres d'astreinte de la DDCSPP
- **Abattoir à Luxeuil-les-Bains** : 03 84 40 21 13  
Abattoir susceptible de recevoir des animaux accidentés et transportables
- **Equarrissage (Atemax)** : 0800 600 300 ou 0825 771 281
- **LDVH 70** : 03 84 95 77 70
- Jours fériés et we (P. LE HONG) : pierre.le-hong@haute-saone.fr (réponse dans la demi-journée).

### Arrivées/Départs...

Arrivées :  
Mme BAUDIN Kierie  
Vétérinaire chargée de l'inspection du gibier à l'atelier de la ROMAFA d'Héricourt  
Mme NOEL Eloïse  
Vétérinaire chargée d'inspections à l'abattoir de LUXEUIL-les-BAINS

### Échéances prochaines...

#### Formations continues en région :

[Cliquer pour voir les propositions de formations continues.](#)

### Donnez votre avis ou faites des propositions...

philippe.brusset@haute-saone.gouv.fr

#### La DDCSPP 70 recrute

Tout au long de l'année, la DDCSPP est susceptible de recruter des vétérinaires pour diverses missions notamment d'inspection (abattoir et/ou atelier de traitement de gibier), ou de certification à l'exportation. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à court ou moyen terme, à vous manifester.

Contact : Thomas CLÉMENT  
(Tél : 03 84 96 17 03)

### Egalim : la loi agriculture et alimentation

Un nouveau cadre légal des **relations commerciales entre les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires** a été mis en place avec la Loi « EGALIM » du 30 octobre 2018. Il prévoit notamment une construction des prix sur la base d'indicateurs de coûts de production et de marché, pris en compte de l'amont vers l'aval (mécanisme de la « cascade ») et l'adoption par voie d'ordonnance de dispositions sur l'encadrement des promotions, le relèvement du seuil de revente à perte, la lutte contre les prix de cession abusivement bas et la modernisation de la coopération agricole.

Par ailleurs, **en matière d'alimentation**, la loi prévoit entre autre l'approvisionnement de la restauration collective avec 50% au moins de produits issus de l'agriculture biologique, sous signe de qualité ou locaux à l'horizon 2022, dont au moins 20% de produits bio et le renforcement des obligations des acteurs économiques en matière de sécurité sanitaire.

Enfin, des **mesures en faveur du bien-être animal** ont été prises : renforcement des sanctions, interdiction de nouveaux élevages de poules pondeuses en cage, expérimentation de la vidéosurveillance en abattoirs, généralisation des responsables de protection animale en abattoirs.

La mise en œuvre de ces mesures sera bien sûr suivie de près par le service (aspects économiques, sécurité sanitaire et bien être animal).

Pour en savoir plus :

[La loi agricole et alimentation](#) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

### Points d'amélioration

#### Habilitation sanitaire

Tout vétérinaire en exercice peut demander une habilitation sanitaire, afin de devenir vétérinaire sanitaire. Il pourra alors être désigné par les détenteurs d'animaux pour la réalisation de missions permettant de garantir la santé publique vétérinaire. L'habilitation sanitaire est à demander à la DD(CS)PP du lieu de domicile professionnel **administratif**.

L'aire d'exercice d'un vétérinaire ayant une habilitation sanitaire est limitée à cinq départements limitrophes : celui du domicile professionnel d'**exercice** auquel peuvent être ajoutés 4 départements limitrophes.

Pour les filières d'intérêt particulier (génétique, ponte d'œufs de consommation et aquacole), une habilitation spéciale peut être délivrée, pour laquelle l'aire d'exercice s'étend à tout le territoire français.

L'habilitation sanitaire nécessite une formation initiale et continue.

Pour en savoir plus rendez-vous sur la page du Ministère de l'Agriculture :

[http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/veterinaire-laboratoire-ou/participer-a-une-activite-de/article/demander-une-habilitation?id\\_rubrique=46](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/veterinaire-laboratoire-ou/participer-a-une-activite-de/article/demander-une-habilitation?id_rubrique=46)

### Bilans

#### Bilan financier (au 30/11/2018)

MALADIES	Dépenses laboratoire	Dépenses vétérinaires	Dépenses éleveurs	Divers (transport, identification, pension, autres...)
Brucellose bovine	2 926,02 €	30 753,27 €		
Brucellose ovine	8,04 €	53,24 €		
Tuberculose bovine	2 498,84 €	9 148,35 €	6 889,38 €	
F.C.O.	7 786,90 €	843,19 €		
Apiculture	318,05 €	20 062,76 €		
Pisciculture	3 520,75 €			
Rage	302,90 €			
Protection animale		8 264,89 €		37 738,84 €